

| Nombre de membres | | |
|--|----------------|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 42 | 42 | 38 |

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

DELIBERATION n°2009/68

L'An deux mille neuf et le mardi 22 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Palisse à Rébénacq, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, MOUNAUT Pierre, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, TOUTU, LAMOURE, HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant CLAVIER Hélène)
M. MARQUE Laurent (représentant MOUNAUT Marie-Josée)

Mme NOUGUE-DEBAT Christine donne procuration à M. CASADEBAIG Robert
M. LASSEBIE Roger donne procuration à M. SARRAILH Gérard

Secrétaire de séance : M. CASADEBAIG Didier

VOTE : à l'unanimité

OBJET : Augmentation du temps de travail de Mme Nelly ALCORTA, adjoint technique

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que suite au transfert du service « Tourisme » sur la commune de Louvie-Juzon, il convient de désigner une personne pour l'entretien des bureaux.

Il propose que Madame Alcorta Nelly, adjoint technique, soit chargée de cette tâche et pour cela il serait nécessaire d'augmenter son temps de travail.

Considérant qu'actuellement elle effectue 5 heures par semaine,
Considérant que, par courrier du 18 septembre 2009, elle a donné son accord pour une augmentation de son temps de travail de 1 heure, à partir du 1er octobre 2009,
Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de délibérer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'augmenter le temps de travail de Madame Nelly ALCORTA de 1 heure hebdomadaire (sous réserve de l'accord du Comité Technique Paritaire).



Pour extrait certifié conforme,
Le Président

25 SEP. 2009

Francis COUROUAU

REC
Sous - PREFECTURE
LOUVIE-JUZON STE MARIE